

**COMMUNE DE HODENT**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2010**

L'an deux mille dix, le 30 mars 2010 à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric BRETON, Maire.

Présents : Mmes Dodin et Ravier  
MM. Falague, Hébert, Le Manach et Sariane

Absents : Mme Quinet (pouvoir à Mme Dodin),  
MM. Cazé, Michel (pouvoir à M. Hébert) et Polvérari

Secrétaire de séance : Mme Dodin Valérie

**Ouverture de la séance à 20h00 :**

**Lecture et approbation du compte-rendu de la séance précédente**

**Budgets communal, eau et assainissement**

**Délibération – Budget Communal**

**Présentation et vote du Compte Administratif 2009**

M. le Maire présente le Compte Administratif :

	Résultat exercice 2008	Part affectée à l'investissement exercice 2009	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture 2009
Investissement	- 5 310.41 €	0,00 €	- 40 978.47 €	- 46 288.88 €
Exploitation	145 362.62 €	31 000.00 €	56 310.36 €	170 672.98 €
Total	140 052.21€	31 000.00 €	15 331.89 €	124 384.10 €

M. le Maire ne participant pas au vote du Compte Administratif, la présidence est donnée à M. Hébert, adjoint, pour le vote.

*Le Compte Administratif est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

**Présentation et vote du Compte de Gestion de l'année 2009**

Le compte de gestion présenté correspondant au compte administratif, il est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**Affectation du Résultat**

Il est proposé d'affecter sur le budget primitif 2010 : 54 841,00 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement » en recettes d'investissement et 115 831.98 € au compte 002 « excédent antérieur reporté » en recettes de fonctionnement.

*Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.*

**Présentation et vote du Budget Primitif 2010**

	Dépenses	Recettes
Investissement	160 703.88 €	160 703.88 €
Exploitation	294 778.21 €	294 778.21 €



Lors de la présentation du budget, il est proposé d'affecter 13 000 € au compte 022 (dépenses imprévues) ; il est également proposé une liste de dépenses d'investissement : achat d'un ensemble de columbariums, modification de l'allée d'accès piétons au cimetière, pose d'alarmes à l'école et à la mairie, panneaux d'affichage, agitateur pour épandeur à sel, taille haie sur bras, panneaux de signalisation routière, groupe électrogène, mur du cimetière, travaux de voirie.

Concernant les travaux de voirie, rien ne sera engagé tant que M. le Maire n'aura pas rencontré les services du Conseil Général suite au remplacement des programmes TRASERR et des autres dispositifs de subvention par le contrat de contractualisation.

*Le budget primitif et l'ensemble des propositions faites sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

## **Délibération – Budget Eau et Assainissement**

### **Présentation et vote du Compte Administratif 2009**

M. le Maire présente le Compte Administratif :

	Résultat exercice 2008	Part affectée à l'investissement exercice 2009	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture 2009
Investissement	14 835.68 €	0,00 €	7 648.96 €	22 484.64 €
Exploitation	60 659.96 €	0,00 €	17 466.09 €	78 126.05 €
Total	75 495.64 €	0,00 €	25 115.05 €	100 610.69 €

M. le Maire ne participant pas au vote du Compte Administratif, la présidence est donnée à M. Hébert, adjoint, pour le vote.

*Le Compte Administratif est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

### **Présentation du Compte de Gestion 2009**

Le Compte de Gestion présenté correspondant au Compte Administratif, il est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **Affectation du résultat**

Il est proposé d'affecter sur le budget primitif 2010 : 0,00 € au compte 106 « réserves » en recettes d'investissement et 78 126.05 € au compte 002 « résultat d'exploitation reporté » en recettes de fonctionnement.

*Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.*

### **Présentation et vote du budget Primitif 2010**

	Dépenses	Recettes
Investissement	82 051.77 €	82 051.77 €
Exploitation	127 177.82 €	127 177.82 €

*Le Budget Primitif est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal*



## **Délibération – Amortissement**

Il est proposé d'effectuer les amortissements suivants sur le budget eau et assainissement :

- pompe de relèvement achetée en 2009 pour 2188,68 € > amortissement proposé : 10 ans
- subvention du Conseil Général de 983 € reçue en 2009 pour l'achat du système de chloration > amortissement proposé : 10 ans.

*Accord à l'unanimité du Conseil Municipal*

## **Délibération - Examen des taux des quatre taxes des bases d'imposition 2010**

Après examen du budget primitif 2010 « budget communal », il est proposé de reconduire à l'identique les taux d'imposition des quatre taxes directes locales suivantes :

	Taux 2010	Evolution 2009/2010
Taxe d'habitation	6,89 %	0
Taxe foncière sur le bâti	16,21 %	0
Taxe foncière sur le non bâti	76,33 %	0
Taxe professionnelle	11,79 %	0

M. le Maire rappelle qu'à condition de construction identique et qu'à taux identique, le montant des impôts évolue car il est indexé sur la base locative dont l'évolution est déterminée lors de l'approbation du budget de l'Etat.

*Accord à l'unanimité du Conseil Municipal*

## **Délibération – vote des subventions pour organismes privés ou associations**

Les montants des subventions proposés pour l'année 2010 sont les suivants :

- CCAS de Hodent : 1000,00 €
- Coopérative scolaire de l'école maternelle de Hodent : 200,00 €

Ils sont identiques à l'année 2009.

Il est rappelé que le Foyer Rural ne reçoit plus de subvention suite à la prise en charge par la commune des frais de fonctionnement de la salle communale (délibérations du 13-11-2009 et du 10-12-2009).

*Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.*

## **Délibération – Sélection des devis pour les travaux 2010 éligibles à la DGE (Dotation Globale d'Équipement)**

Comme prévu dans le budget primitif 2010, il est nécessaire d'installer de nouveaux columbariums car il n'en reste qu'un de disponible, de modifier l'accès piétons du cimetière afin de permettre un accès sûr, d'installer une alarme à l'école et une alarme à la mairie.

Concernant les points « Columbarium » et « Modification accès piétons au cimetière », M. le Maire demande à M. Falague Sébastien de ne pas participer au vote car ce dernier a un lien de parenté avec une des sociétés consultées.



## **Achat et pose d'un ensemble columbarium 6 cases**

M. Le Manach présente les devis :

- Sté Bravin : 4 648.82 € HT
- Sté Falague Christophe : 4 028.50 € HT
- Sté Berthelot : 5 003.34 € HT

Après débat, M. le Maire propose de retenir la société Falague Christophe et de solliciter la DGE au titre de l'aménagement de cimetière. Le taux maximum est de 60%.

*Accord à l'unanimité du Conseil Municipal (M. Falague Sébastien ne participe pas au vote)*

## **Modification accès piétons au cimetière**

M. le Manach présente les devis. La modification de l'accès nécessite la création d'une allée piétonne avec le terrassement, la pose des mains courantes, la pose de bordure bois et la plantation couvre-sol pour tenir le talus créé. Pour cela, différentes sociétés ont été consultées.

Terrassement :

- Sté Falague Christophe : 3 800.00 € HT
- Sté EURL N&S Ernotte : 6 655.00 € HT
- Sté SETAV : 5 780.00 € HT

Main courante :

- Sté Metalat : 2 160.00 € HT

Installations de bordures bois et plantation pour maintien du talus créé.

Devis estimatif avec installation en régie par la commune :

- Plantation : 300.00 € HT
- Bois : 400.00 € HT

Après débat sur l'ensemble des points présentés, il est proposé de retenir pour le terrassement la société SETAV sous réserve que le complément d'information suivant soit respecté :

il est demandé à ce qu'il soit précisé que la grave utilisée soit du type ciment. Si cela n'augmente pas le montant du devis de plus de 4 % soit 231,20 € HT, la Sté SETAV sera retenue. Si le montant est plus important, la décision sera prise au prochain conseil municipal.

Il est proposé de retenir la société Metalat pour la fourniture et l'installation des mains courantes, il est proposé de retenir les estimations faites pour les bordures bois et les plantations pour le maintien du talus restant, ce dernier point étant réalisé en régie.

Il est proposé de solliciter la DGE au titre de l'Amélioration du cadre de vie. Le taux maximum est de 60%.

*Accord à l'unanimité du Conseil Municipal (M. Falague Sébastien ne participe pas au vote)*



### **Pose d'une alarme à l'école**

M. Hébert présente les devis

- Sté GED : 2 529.64 € HT
- Sté Securival : 1 920.15 € HT + option transmetteur 315,00 € HT
- Sté Art-Elec : 1 709.95 € HT

Après débat, M. le Maire propose de retenir la société Securival, sans l'option transmetteur, et de solliciter la DGE au titre de Bâtiments communaux – sous-catégorie Bâtiments scolaires. Le taux maximum est de 60%.

*Accord à l'unanimité du Conseil Municipal*

### **Pose d'une alarme à la mairie**

- Sté GED : 2 287.22 € HT
- Sté Securival : 1 526.40 € HT + option transmetteur 315,00 € HT
- Sté Art-Elec : 1 709.95 € HT

Après débat, M. le Maire propose de retenir la société Securival, sans l'option transmetteur, et de solliciter la DGE au titre de Bâtiments communaux – sous-catégorie Autres. Le taux maximum est de 60%.

*Accord à l'unanimité du Conseil Municipal*

Les travaux ou achats ne peuvent pas commencer tant que le dossier de demande de subventions n'est pas réputé complet.

Comme la commune sollicite la DGE pour quatre dossiers, il est nécessaire de définir les priorités. Il est proposé :

- dossier priorité 1 : modification accès piétons au cimetière
- dossier priorité 2 : achat et pose d'un ensemble columbarium 6 cases
- dossier priorité 3 : pose d'une alarme à l'école
- dossier priorité 4 : pose d'une alarme à la mairie

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 15 avril 2010. Si le dossier N°1 ne pouvait être déposé suite à une modification du devis de la société SETAV de plus de 4%, seuls 3 dossiers seraient présentés et l'ordre de priorité des dossiers 2, 3 et 4 resterait inchangé.

M. le Maire rappelle que la commune doit s'engager à prendre à sa charge la différence, le cas échéant, entre le taux de subvention DGE maximum et le taux réellement attribué. Elle doit également s'engager à prendre en charge la part de financement non accordée par un partenaire public. Cela est le cas, puisque le budget communal a prévu, dans le cadre de l'autofinancement, la prise en charge totale de l'investissement.

*Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour l'ensemble des points présentés*

### **Questions diverses**

#### **Délibération : rénovation du pignon arrière de la salle communale**

M. le Manach présente les devis pour entretien du pignon arrière qui est en mauvais état (remplacement des boiseries abîmées, couches lasure...). Cette opération nécessite la pose d'un échafaudage :

- Frédéric Plovie Peinture : 1 430.00 € HT,
- BDM SARL : 2618.00 € HT,
- APR DECO : 3207.95 € HT.

Après débat, il est proposé de retenir la société Frédéric Plovie Peinture.



La rénovation de l'ensemble des façades étant assez onéreuse, il est proposé de traiter uniquement l'urgence, c'est-à-dire le pignon arrière.

*Accord à l'unanimité du Conseil Municipal*

**Délibération : achat d'un agitateur pour épandeur à sel**

M. Hébert présente le devis. Il est proposé d'acheter un agitateur pour l'épandeur à sel. Il permettra de faciliter la dispersion du sel quelle que soit sa compacité. L'agitateur étant lié au modèle d'épandeur acheté il y a plusieurs années aux établissements Dantan, un devis leur a été demandé :

- montant de 152.40 € HT.

*Accord à l'unanimité du Conseil Municipal*

**Délibération : achat d'un taille-haie sur bras**

M. Le Manach présente le devis. Afin de compléter l'achat de la tronçonneuse à bras effectué l'année dernière, il est proposé d'acquérir un taille-haie pouvant se monter sur le bras de déport. Ce complément est nécessaire pour la réalisation de « l'éboutage » des petites branches situées en hauteur.

Ce complément de matériel étant lié à la marque de la tronçonneuse à bras achetée l'an dernier aux établissements Dantan, un devis leur a été demandé :

- montant de 342.81 € HT.

*Accord à l'unanimité du Conseil Municipal*

**Délibération : répercussion des frais de capture des animaux errants aux propriétaires**

M. le Maire demande à ce que soient répercutés les frais de capture des animaux errants sur le territoire communal à leurs propriétaires. Les frais répercutés seront ceux facturés à la commune par la société de capture en contrat avec le Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO) auquel adhère la commune.

*Accord à l'unanimité du Conseil Municipal*

**Délibération - Achat d'un groupe électrogène d'occasion**

M. Brochard a acheté un groupe électrogène dont il n'a pas l'utilité et il a décidé de le vendre. Cet équipement serait bien utile à la commune lors de certains travaux ou lors de dépannage.

M. Le Manach a testé le matériel et il est en état de marche. La date d'achat est du 25 septembre 2009 et ce matériel est encore sous garantie. M. le Maire propose de le racheter avec un abattement de 19.6% correspondant à la TVA.

Le montant de rachat serait alors de 166.39 € (valeur neuve 199 €). M. le Maire est en possession des justificatifs d'achat de M. Brochard.

*Si M. Brochard est d'accord sur le prix proposé, accord à l'unanimité du Conseil Municipal*

**Délibération – Remboursement des travaux engagés par la commune de Genainville à la station de pompage du Pont d'Hennecourt**

En accord avec M. le Maire, la commune de Genainville a effectué en régie des travaux de réparation du toit de la station de pompage du Pont d'Hennecourt. Le montant de l'achat de matériel s'élève à 1442,20 € TTC. En accord avec M. le Maire de Genainville, M. le Maire de Hodent propose de participer à hauteur de 50 % des frais et de rembourser la commune de Genainville. Il restera quelques travaux à réaliser telles que les rives du toit et la mise en place des gouttières et M. le Maire propose de continuer à participer à hauteur de 50% et de rembourser la commune de Genainville sur présentation de facture.



Ces travaux se font en co-partenariat avec mise à disposition de l'agent communal de Genainville et mise à disposition du ou des Adjoint(s) de la commune de Hodent.

*Accord à l'unanimité du Conseil Municipal*

### **Délibération – Remboursement des cartes scolaires Optile et Imagine'R**

Suite au vote du budget, le taux de remboursement des cartes de transport sera fixé à 50 % selon les mêmes modalités que l'année précédente :

Conditions de remboursement proposées :

- carte Optile : 50 % du montant de la carte sur la base des tarifs 2010-2011
- carte Imagine'R :
  - 50 % du montant de la carte sur la base des tarifs 2010-2011. Pour les élèves boursiers, le remboursement de 50 % s'effectuera sur la base du montant de la carte moins la subvention générale accordée par le Conseil Général du Val d'Oise.
  - Quelle que soit la localisation du lycée, le montant retenu pour le remboursement est celui des zones 5 et 6.
  - Etre élèves avant bac
- Les collégiens choisissant une carte Imagine'R ne seront subventionnés que sur la base du remboursement de la carte Optile.
- Les élèves âgés de 16 ans ou plus, inscrits en CFA ou apprentis ou élèves en alternance avec contrat de travail, ne peuvent bénéficier du remboursement communal.

Les élèves devront présenter un document signé du maire aux organismes délivrant les cartes afin de bénéficier de la dispense d'avance de la subvention communale. Ce formulaire sera disponible en juin en mairie et téléchargeable sur le site Internet de la commune.

*Accord à l'unanimité du Conseil Municipal*

### **Dons associations**

Suite au vote du budget, il n'est pas prévu de faire de dons aux associations autres que le CCAS et la caisse des écoles pour l'année 2010.

**Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23h15.**

Approuvé lors de la séance du 10-05-2010

**Le Maire,**

**Eric BRETON**

